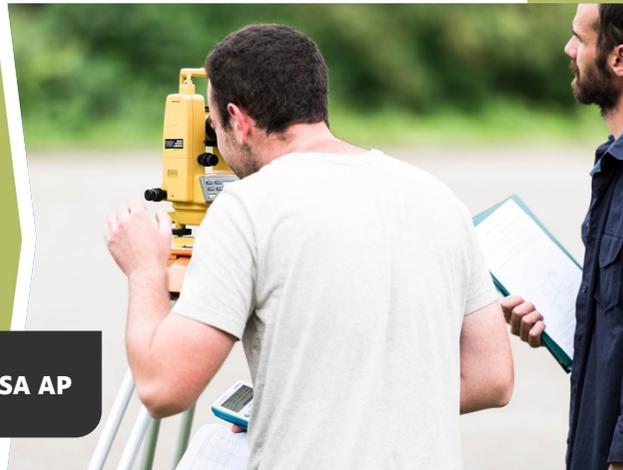




Brevet de technicien supérieur agricole

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



 APPRENTISSAGE
  PAYSAGE
  BTSa AP

Nature : formation diplômante

Niveau : 5

Durée : 2 ans (3640 heures) - de septembre à juin*

**Durée modulable en fonction du niveau initial de compétence du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

L'activité du futur diplômé et le type d'organisation au sein de laquelle il l'exerce (entreprise du paysage, collectivité territoriale, service public...) donnent accès à une grande diversité d'emplois au sein de territoires urbains, péri-urbains, voire ruraux.

Le plus souvent, l'activité du futur diplômé s'exerce sur le terrain, sur des chantiers extérieurs en lien avec des équipes et des acteurs variés, mais aussi au contact des usagers. Cette activité, inscrite dans des espaces dont le contour varie, demande une grande capacité d'adaptation de la part du professionnel pour répondre aux exigences des chantiers, aux besoins et attentes des acteurs et des commanditaires.

Positionné comme chef d'équipe ou chef de chantier selon l'organisation qui l'emploie, il est à même de gérer des équipes et conduire des chantiers. Il contribue à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager, à son chiffrage, à son organisation et à son suivi.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Avoir entre 16 et 29 ans révolus*
- ✓ Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 4
- ✓ Passer par la procédure d'admission Parcoursup
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage
- ✓ Satisfaire à un entretien et/ou à des tests de positionnement

**Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat*

CONTENU DE LA FORMATION

Modules du tronc commun

- ✓ M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- ✓ M2 : Construction du projet personnel et professionnel
- ✓ M3 : Communication

Modules du domaine professionnel

- ✓ M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes
- ✓ M5 : Gestion de la végétation des aménagements paysagers
- ✓ M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
- ✓ M7 : Gestion technico-économique de chantiers
- ✓ M8 : Élaboration d'un projet d'aménagement paysager

Enseignement d'initiative locale

- ✓ EIL : Les métiers du paysage au service de l'agriculture urbaine

RYTHME DE LA FORMATION

	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE
Centre de formation	20 semaines (700 heures)	21 semaines (735 heures)
Milieu professionnel	32 semaines (1120 heures) dont 5 de congés payés	31 semaines (1085 heures) dont 5 de congés payés

La pédagogie de l'alternance repose sur un rythme moyen de 2 semaines en formation et 2 semaines en milieu professionnel.

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées par une organisation semestrialisée.

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de huit épreuves obligatoires. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences.

LES + DE LA FORMATION



- ✓ Individualisation du parcours de formation selon le profil du candidat
- ✓ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- ✓ Prêt d'un ordinateur portable pendant toute la durée de la formation au Cfa
- ✓ Préparation et passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- ✓ Préparation et passage de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), profil « opérateur »
- ✓ Préparation du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
- ✓ Préparation et passage du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)
- ✓ Séances de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- ✓ Possibilité de stages à l'étranger



INFORMATION & INSCRIPTION

Responsables de la formation

Jérémie ÉBOLI

Mél : jeremie.eboli@educagri.fr

Stéphane FOURNIER

Mél : stephane.fournier01@educagri.fr

Tél : 06 81 83 60 33

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers
du vivant !



CHIFFRES CLÉS*



Réussite aux examens

71%

Poursuite d'études

33%

Insertion professionnelle à 6 mois

50%

Interruption en cours de formation

92%

Rupture des contrats d'apprentissage

20%

Satisfaction des apprenants



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Arboretum
- Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- Exploitation agricole et service d'expérimentation
- Laboratoires (physique-chimie, biologie)
- Logiciels professionnels
- Centre de documentation et d'information
- Centre de ressources
- Salles informatiques
- Amphithéâtre
- Salles d'éducation socio-culturelle pour les pratiques artistiques
- Équipements sportifs (gymnase, terrains, salles spécialisées)
- Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties/voyages pédagogiques
- Interventions de professionnels

FRAIS DE FORMATION

- Aucun frais de formation
- Frais connexes (correspondance, droit de copie) : 75 €*
**Tarifs revalorisés chaque année*

FINANCEMENT

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'employeur.

RÉMUNÉRATION

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire minimum dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Chef d'équipe/Chef de chantier
- Conducteur de travaux paysagers
- Technicien territorial en espaces verts/environnement
- Responsable des espaces verts
- Collaborateur du concepteur paysagiste

Le titulaire de ce diplôme peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers, d'une collectivité territoriale publique, d'un bureau d'études, d'une structure associative (CAUE, centres d'insertion par l'activité professionnelle...) ou d'une entreprise de service à la personne. Il peut également exercer au sein de structures ou d'entreprises ayant un service jardins espaces verts interne (centres de sports, de loisirs et de vacances, gestionnaires d'habitats collectifs, très grandes entreprises, universités, hôpitaux...).

POURSUITES DE FORMATION

L'objectif du BTS AP est l'insertion professionnelle. Toutefois, le titulaire de ce diplôme peut poursuivre en licence professionnelle (LP) dans les domaines tels que la conduite de projets et de chantiers, l'infographie paysagère ou encore en classe préparatoire pour intégrer une école d'ingénieur ou les écoles nationales supérieures de paysage afin d'obtenir le diplôme d'État de paysagiste.

Le diplômé peut également compléter sa formation par un certificat de spécialisation (CS) ou par un autre BTS du secteur.

Poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy :

- CS Arboriste Élagueur ●●
- CS Constructions Paysagères ●●●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP : 38349 (enregistré 06/06/2020)

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 16 avril 2024

*Données 2023 (plus de détails sur www.campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul et sur www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)